

==== CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2011 ====

=====

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Serge CAPP, Bourgmestre-Président ;

Michel HECKMANS, Richard MACZUREK, Moreno INTROVIGNE, Alessandra BUDIN, Echevin(e)s ;

Jean-Louis MARNEFFE, Jeanine COMPERE, Joëlle DEMARCHE, Jean-Marie GENDARME, Marie-Claire

BOLLAND, Freddy LECLERCQ, Frédéric TOOTH, Isabelle BERG, Marie-Rose JACQUEMIN, Domenico

ZOCARO, Philippe GILLOT, Fernand ROMAIN, Michel JONKEAU, Jean DEBAST, Membres ;

Eric GRAVA, Président du C.P.A.S. ;

Alain COENEN, Secrétaire communal.

ABSENT(E)S : MME. Soliana LEANDRI, M. Alain GODARD, Membres.

**ORDRE DU JOUR :**

=====

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. Approbation du programme d'actions en matière de logements 2012-2013.
2. Amélioration et égouttage de la rue des Papilards : mode de passation et conditions du marché.
3. Budget 2012 de la fabrique d'église de Beyne.
4. Budget 2012 de la fabrique d'église de Heusay.
5. Budget 2012 de la fabrique d'église de Bellaire.
6. Budget 2012 de la fabrique d'église de Queue-du-Bois.
7. Budget 2012 de la fabrique d'église de Moulins-sous-Fléron.
8. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du Centre funéraire de Liège et environs.
9. Assemblée générale ordinaire du C.H.R.
10. Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E.
11. Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E.
12. Assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E.
13. Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL.
14. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la S.P.I. +.
15. Communications.

o

o o

**20.00 heures : OUVERTURE DE LA SEANCE PUBLIQUE.**

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion (séance publique) : adopté sans remarque, à l'unanimité des membres présents.

**1. APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENTS 2012-2013.**

**Monsieur le Bourgmestre** présente le programme d'actions en matière de logements pour les années 2012 et 2013.

- Travail réalisé en concertation avec la société de logements *Le Foyer de la région de Fléron*.

- Il faut rappeler que la commune de Beyne-Heusay se trouve déjà au-dessus du seuil de 10 % de logements sociaux, par rapport au parc global de logements ; elle n'a en conséquence aucune obligation légale d'en créer davantage.

- Un projet a été mis au point par le Foyer ; il devrait aboutir à la création de 40 logements sur le site de l'ancienne ferme *Juprelle*, derrière les habitations sociales déjà construites rue du Vieux Sart. Il s'agit toujours, à ce stade, d'un projet, qui pourrait faire l'objet d'un partenariat public-privé et qui permettrait de créer un éco-quartier composé de bâtiments de hauteurs différentes (de « rez-de-chaussée plus » un à « rez plus trois »).

- Il reste évidemment à obtenir l'aval de l'urbanisme de la Région wallonne.

**Monsieur Marneffe**, qui représente par ailleurs la commune au *Foyer*, apporte un complément d'informations.

- Il s'agit d'un projet qui pourrait être réalisé en 2013. Il faut évidemment encore trouver le partenaire privé.
- La moitié des logements seraient sociaux, l'autre moitié privés, dans la logique du partenariat.
- Les logements compteraient de une à quatre chambres ; certains seraient automatiquement adaptés aux personnes à mobilité réduite, d'autres seraient adaptables.
- Il s'agirait de logements passifs, dotés d'une parfaite isolation.
- Le promoteur serait chargé d'équiper le lotissement (voirie, eau, électricité, éclairage...) pour un coût estimé de 1.034.000 €.
- Le coût estimé des logements : 2.732.000 €.
- Un subside régional de 30 % (du coût global estimé de 3.766.000 €) est envisageable.
- La réalisation du projet porterait ainsi le nombre de logements sociaux de 520 à 540 sur le territoire de l'entité de Beyne-Heusay.
- Il faudra encore se pencher sur la question de la charge de l'entretien des espaces communs.

**Monsieur Marneffe** : doit-on envisager un assainissement du terrain ?

**Monsieur le Bourgmestre** : non.

**Madame Berg** demande si on ne peut pas envisager une modification du règlement de police pour la question de l'entretien des espaces, eu égard au fait qu'on vise ici à créer un éco-quartier.

**Monsieur le Bourgmestre** dit qu'il appartiendra au *Foyer* de régler ce problème. Il tient par ailleurs à saluer l'action rapide du *Foyer*, qui a agi vite en désignant un auteur de projet.

**Monsieur le Bourgmestre** aborde alors le problème de la mobilité. L'entrée et la sortie se feraient par la rue du Vieux Sart. Une issue par la Grand Route serait trop dangereuse, et un accès par la rue de Fayembois peu aisé.

**Monsieur De Taye**, conseiller communal en matière de logement, décrit la voirie, en forme de point d'interrogation, avec aire de rebroussement dans le fond, à côté d'un petit espace public. Par ailleurs, un accès d'urgence est ménagé au départ de la Grand'Route, pour les services de secours, avec obstacles amovibles.

Au départ d'une question posée par **Monsieur Zocaro**, un échange a lieu sur les critères d'attribution des logements sociaux.

Ainsi, **Monsieur Marneffe** rappelle le dilemme auquel sont confrontées les sociétés de logements de service public : elles doivent loger les moins nantis mais, dans le même temps, elles doivent équilibrer leurs comptes, ce qui supposerait des loyers plus importants et, donc, une mixité sociale.

**Monsieur le Bourgmestre** rappelle que Le *Foyer* est une société saine qui travaille réellement pour les gens, sans céder aux dérives participatives.

**Monsieur Marneffe** confirme cette appréciation.

#### **LE CONSEIL,**

Vu les articles 187 à 190 du Code wallon du logement ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2001, relatif au programme communal d'actions en matière de logements ;

Vu l'Arrêté ministériel et la circulaire du 25 juillet 2011 relatives au programme communal d'actions 2012-2013 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le procès-verbal de la réunion de concertation du 16 septembre 2011 entre la commune, le Foyer de la Région de Fléron et le C.P.A.S. de Beyne-Heusay, relative au projet du Foyer de la Région de Fléron de valoriser le terrain sis au lieu-dit « Ferme Juprelle », par la création d'un éco-quartier de 40 logements ;

Attendu que ce projet entre dans le cadre du second volet du budget régional de l'ancrage, alloué aux communes disposant de plus de 10 % de logements publics ou subventionnés ;

Vu les réunions d'élaboration dudit projet, entre le Foyer de la Région de Fléron, l'auteur de projet, la commune et le fonctionnaire délégué de la Région wallonne ;

Vu l'approbation du projet par le conseil d'administration du Foyer de la Région de Fléron en date du 22 novembre 2011 ;

Vu le dossier réalisé, sur ces bases, par le service technique communal et annexé à la présente délibération ;

A l'unanimité des membres présents,

ADOpte le dossier concernant le programme communal d'actions en matière de logement 2012-2013.

La présente délibération sera transmise, avec le dossier :

- au Service Public de Wallonie - DGO4,
- à la société de logement de service public « Le Foyer de la Région de Fléron ».

## **2. AMELIORATION ET EGOUTTAGE DE LA RUE DES PAPILARDS : MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DU MARCHE.**

**Monsieur le Bourgmestre** indique qu'il s'agira d'une adjudication publique et que des emprises seront réalisées chez les deux personnes qui ont l'amabilité de les céder gratuitement à la commune.

### **LE CONSEIL,**

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mai 2007 et le décret du 21 décembre 2006 relatifs aux subventions de certains investissements d'intérêt public, ainsi que la circulaire du ministre des pouvoirs locaux et de la ville, du 18 janvier 2010, relative à l'élaboration du programme triennal 2010-2012 ;

Vu sa décision du 28 février 2011 approuvant, dans le cadre du Programme Triennal 2010-2012, les fiches techniques relatives au projet d'égouttage de la rue Emile Vandervelde (partie), à la réfection des rues du Faweux, Ernest Malvoz, Vieux Chemin de Jupille et des Papilards, sollicitant l'inscription de ces dossiers dans ce programme pour l'année 2012 et choisissant le mode de passation du marché ;

Vu sa décision du 3 octobre 2011 de ratifier la délibération du collège communal du 22 août 2011 approuvant la subvention de 300.000 € proposée par le Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville dans le cadre dudit Programme Triennal et de prendre en charge la partie du coût des travaux non subventionnée ;

Attendu que l'auteur de projet a remis, en date du 15 novembre 2011, les plans, l'estimation du marché de travaux et le cahier spécial des charges n°2628/09 relatifs au projet définitif d'égouttage et de réfection de la rue des Papilards ;

Attendu que le coût total des travaux est estimé à 703.422,62 € H.T.V.A., dont 69.523,53 € H.T.V.A. seront pris en charge par la commune de Beyne-Heusay et 633.899,09 € H.T.V.A. seront pris en charge par la S.P.G.E. pour les travaux relatifs à l'égouttage ;

Attendu que, sous réserve de l'approbation de la Tutelle, le crédit permettant cette dépense sera prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2012 pour les travaux - frais d'honoraires de l'auteur de projet compris -, à réaliser au niveau de la rue des Papilards (article 42103/731-60) ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

1. d'approuver les plans d'exécution et le cahier spécial des charges n°2628/09 relatifs au projet d'égouttage et de réfection de la rue des Papilards dans le cadre du programme triennal 2010-2012 ;
2. d'approuver le montant du marché de travaux estimé à 703.422,62 € H.T.V.A. dont 69.523,53 € H.T.V.A. seront pris en charge par la commune de Beyne-Heusay et 633.899,09 € H.T.V.A. seront pris en charge par la S.P.G.E. pour les travaux relatifs à l'égouttage ;
3. de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

La délibération sera transmise :

- au Ministère de la Région wallonne - D.G.O.1.- Département des Infrastructures subsidiées,
- à la Tutelle,
- à l'A.I.D.E.
- au service des Finances,
- au service des Travaux.

### **Budgets 2012 des fabriques d'église.**

**Monsieur le Bourgmestre** reconnaît que les chiffres présentés sont très acceptables lorsqu'on compare à d'autres communes. Il ajoute que la commune contribue aux travaux qui sont réalisés pour maintenir le patrimoine en état (voir les rejointoiements à l'église de Queue-du-Bois, en 2012...).

**Monsieur Marneffe** va dans la même direction : en tenant compte de la subvention extraordinaire allouée à la fabrique d'église de Queue-du-Bois, l'effort communal ne représente que quelque 2,5 € par habitant. Il ajoute qu'il a constaté que d'autres communes vont chercher des subsides pour des travaux aux édifices du culte.

**Monsieur le Bourgmestre** précise que cela implique de toute façon une participation communale.

### **3. BUDGET 2012 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE BEYNE.**

**LE CONSEIL,**

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Par 6 voix POUR (CDH-MR-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 13 ABSTENTIONS (PS-

ECOLO),

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Beyne (Saint-Barthélemy) :

RECETTES	18.997,00 €
DEPENSES	18.997,00 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	7.444,83 €

La présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle, avec le budget.

### **4. BUDGET 2012 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE HEUSAY.**

**LE CONSEIL,**

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

A l'unanimité des membres présents,

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Heusay (Saint-Laurent) :

RECETTES	9.370,00 €
DEPENSES	9.370,00 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	0

La présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle, avec le budget.

### **5. BUDGET 2012 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE BELLAIRE.**

**LE CONSEIL,**

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Par 6 voix POUR (CDH-MR-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 13 ABSTENTIONS (PS-

ECOLO),

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Bellaire (N.D. de la Visitation) :

RECETTES	9.957,00 €
DEPENSES	9.957,00 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	5.737,70 €

La présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle, avec le budget.

## **6. BUDGET 2012 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE QUEUE-DU-BOIS.**

### **LE CONSEIL,**

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Par 6 voix POUR (CDH-MR-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 13 ABSTENTIONS (PS-  
ECOLO),

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise  
de Queue-du-Bois (Saint-Antoine) :

RECETTES	17.997,60 €
DEPENSES	17.997,60 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	Service ordinaire : 2.246,15 € Service extraordinaire : 6.166,30 €

La présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle, avec le budget.

## **7. BUDGET 2012 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE DE MOULINS-SOUS-FLÉRON.**

### **LE CONSEIL,**

Vu l'article 1 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Par 6 voix POUR (CDH-MR-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 13 ABSTENTIONS (PS-  
ECOLO),

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise  
de Moulins-sous-Fléron (Vierge des Pauvres) :

RECETTES	12.855,34 €
DEPENSES	12.855,34 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	8.959,58€ (dont 6.928,44 € à charge de la commune de Beyne-Heusay)

La présente délibération sera transmise :

- aux communes de Liège et Fléron, dont dépend également la paroisse,
- aux autorités de tutelle, avec le budget.

### **Intercommunales.**

#### **Centre funéraire de Robermont**

##### **Monsieur Marneffe :**

- rapport bien fait, insistant sur de réelles valeurs (humanisme, respect de l'environnement),
- mise en fonctionnement imminente d'un deuxième crématorium à Welkenraedt.

**Monsieur le Secrétaire Communal** précise que la modification statutaire concerne l'attribution d'un nouveau nom à l'intercommunale : *Néomansio*, composé sur la base de deux noms latins qui signifient *nouvelle étape*.

#### **Centre hospitalier régional**

##### **Monsieur Marneffe :**

- rapport très technique, très fouillé, très ambitieux (à un point tel qu'on se demande si c'est vraiment réalisable).

##### **Monsieur le Bourgmestre :**

- les choses semblent financièrement bien menées.

##### **Mademoiselle Bolland :**

- l'implantation de Sainte-Rosalie devient progressivement un hôpital de jour, avec des compétences bien spécifiques (radios...),
- à raison de 80 %, les investissements concernent l'informatisation.

### **C.I.L.E.**

#### **Monsieur Tooth :**

- Le rapport fait état de pertes de rendement importantes sur le réseau qui resteraient situées à quelque 20 % jusque 2015, alors même que des investissements importants sont faits sur le réseau (voir page 28). Comment expliquer que ces travaux ne réduisent pas le pourcentage des pertes ? **La question sera relayée.**

### **A.I.D.E**

#### **Monsieur Tooth :**

- quid de la station de pompage de Malgueule ? **on relaiera ;**
- rien n'apparaît pour les problèmes de Moulins (**Monsieur le Bourgmestre** : non, l'A.I.D.E. vient seulement de déposer son étude et il convient de se décider sur la nature du dossier à introduire, toujours par le biais de l'A.I.D.E.) ;
- l'A.I.D.E. se propose de développer des services, dont la réalisation des endoscopies d'égouts (**Monsieur le Bourgmestre** précise que l'A.I.D.E. ne prend pas en charge l'intégralité du coût mais la commune essaie d'utiliser au mieux ces potentialités).

### **INTRADEL**

#### **Monsieur Tooth :**

- le taux de recyclage des déchets inertes (33 %) reste insuffisant ; il y a vraisemblablement des efforts à faire en termes de sensibilisation par l'éco-conseillère ;
- les déchets PMC ne sont plus acceptés dans les recyparc ;
- il semble difficile de savoir ce qu'il en est de l'avenir du recyparc spécifique (déchets verts de Soumagne) mais il faut saluer le fait qu'il accepte les plastiques agricoles.

#### **Mademoiselle Bolland :**

- en fait, 65 % des déchets inertes sont dirigés vers les parcs mais, en fonction des capacités techniques, on n'arrive à recycler que 33 %, le reste allant vers l'enfouissement ;
- page 36 du rapport : il est fait mention de communes qui demandent que l'ensemble du processus d'enlèvement des déchets (y compris le recouvrement des recettes que cela comporte : taxes ou redevances) soit attribué à l'intercommunale ; quid de Beyne-Heusay ?

**Monsieur le Bourgmestre** répète qu'on le souhaite aussi et qu'on l'a déjà dit à maintes reprises.

### **I.I.L.E.**

#### **Monsieur le Bourgmestre :**

- les prévisions budgétaires sont relativement pessimistes quant aux sommes qui seront demandées aux communes mais il faut savoir que plus de 90 % des dépenses de l'intercommunale concernent le personnel ;
- on a longtemps maintenu le cap d'augmentation suivant, d'année en année :  $N + 3\%$  mais cela ne sera plus possible en 2012 où l'augmentation passe à 4,5% (indexation des traitements, nouveaux engagements...) ; cela étant dit, on a opté pour la version la plus pessimiste, sans trop compter sur d'éventuelles interventions supplémentaires du niveau fédéral ;
- actuellement, le coût par habitant s'élève à 43,68 € par habitant pour Beyne-Heusay ;
- il faut savoir que ce coût n'est pas le même dans toutes les communes couvertes par l'intercommunale ; il est notamment influencé par le revenu cadastral de l'ensemble des biens immobiliers situés sur le territoire de la commune ;
- la question de la délimitation des zones de secours et celle de leur forme juridique fait toujours l'objet de discussions et d'actions en justice ; il faut répéter que la forme de l'intercommunale a fait ses preuves et qu'on ne comprend toujours pas pourquoi d'aucuns voudraient la supprimer.

**Monsieur Romain** : quid de la reconnaissance de métier à risques pour les pompiers ?

**Monsieur le Bourgmestre** : il n'y a toujours pas de reconnaissance officielle mais elle est en quelque sorte implicite par le biais des nombreux avantages statutaires qui sont octroyés aux pompiers.

### **S.P.I.**

#### **Monsieur Marneffe :**

- comme d'habitude, beaucoup de *blabla* ;
- on s'étend sur le cinquantième anniversaire alors que les objectifs sont plus ou moins les mêmes d'année en année, depuis des décennies.

**Monsieur le Bourgmestre :**

- on ne peut qu'accepter les remarques qui sont régulièrement faites sur l'utilité de l'intercommunale pour la commune de Beyne-Heusay ;
- on a sollicité la S.P.I. pour l'introduction d'un dossier S.A.R. qui pourrait permettre d'obtenir un subside pour l'achat et l'assainissement du site de l'ancien lycée (coût estimé de ces deux opérations : 1.200.000 €) ; une visite a été faite au cabinet du Ministre Henry où il a été constaté qu'il serait effectivement anormal que la commune de Beyne ne bénéficie d'aucun subside pour cette opération ; verdict attendu en décembre .

**Monsieur Marneffe** annonce le vote négatif de son groupe, pour les raisons qui apparaissent chaque fois qu'il est question des A.G. des intercommunales :

- 1) Malgré les lois et les déclarations d'intention, des cumuls importants subsistent.
- 2) Le nombre d'administrateurs est pléthorique, avec les coûts particulièrement élevés que cela entraîne.
- 3) On parle souvent de coûts-vérités des services ; ce qui n'est pas le cas dans la mesure où, dans certains cas, il y a ristourne, vers les communes, du trop-perçu à charge des utilisateurs.
- 4) Les heures auxquelles sont fixées les réunions des organes de gestion des intercommunales ne permettent pas aux personnes qui travaillent normalement d'y assister.

**8. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CENTRE FUNERAIRE DE LIEGE ET ENVIRONS.**

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Centre funéraire de Liège et environs, du 16 décembre 2011 ;

Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- Examen et approbation de l'évaluation du plan stratégique 2011-2012-2013.
- Budget prévisionnel pour les années 2012 et 2013.
- Lecture et approbation du P.V.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :**

- Changement de dénomination.

La présente délibération sera transmise :

- au Centre funéraire de Liège et environs,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

**9. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU C.H.R.**

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du C.H.R., du 16 décembre 2011 ;

Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION du point suivant inscrit à l'ordre du jour :

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- Plan stratégique 2011-2013 : évaluation annuelle.

La présente délibération sera transmise :

- au C.H.R.,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

## **10. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA C.I.L.E.**

### **LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;  
Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E., du 15 décembre 2011 ;

Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- Plan stratégique 2008-2010 - troisième évaluation.
- Plan stratégique 2011-2013 - ajustement des budgets 2012-2013 et perspectives financières 2012-2015.

La présente délibération sera transmise :

- à la C.I.L.E.,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

## **11. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'A.I.D.E.**

### **LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;  
Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E., du 19 décembre 2011 ;  
Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- Approbation du P.V. de l'A.G.O. du 20 juin 2011.
- Plan stratégique :

- investissement,
- exploitation,
- service aux communes.

- Remplacement d'une administratrice.

La présente délibération sera transmise :

- à l'A.I.D.E.,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

## **12. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'I.L.L.E.**

### **LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;  
Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.L.L.E., du 19 décembre 2011 ;  
Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION du point suivant inscrit à l'ordre du jour :

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- Adaptation 2012 du plan stratégique 2011-2013.

La présente délibération sera transmise :

- à l'I.L.L.E.,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

## **13. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'INTRADEL.**

### **LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'INTRADEL, du 20 décembre 2011 ;

Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs.
- Plan stratégique 2011-2013 - actualisation 2012.
- Démissions et nominations statutaires.

La présente délibération sera transmise :

- à INTRADEL,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

**14. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA S.P.I.+.**

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

Vu l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI +, du 20 décembre 2011 ;

Par 17 voix POUR (PS-MR-ECOLO-MM. ROMAIN et ZOCARO) et 2 voix CONTRE (CDH),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Plan stratégique 2011-2013 - état d'avancement au 30 septembre 2011.
- Démission et nomination d'administrateurs.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modifications statutaires.

La présente délibération sera transmise :

- à la S.P.I. +,
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

**15. COMMUNICATIONS.**

**Monsieur le Bourgmestre :**

- le point sur le chantier de la RN3 :

- réouverture imminente dans les deux sens entre la maison communale et le restaurant *Fra di Noi*,
- le tronçon maison communale - limite Fléron devrait être terminé en avril/mai 2012 et ce serait alors au tour de la place Dejardin et du giratoire.

**Monsieur Marneffe :** des nouvelles du lotissement prévu sur l'ancien terri de Gueldre ?

**Monsieur le Bourgmestre :** pas vraiment ; le dossier est en stand by depuis que la société qui avait introduit une demande de permis est tombée en faillite.

Par ailleurs, il semblerait que le R.U.E. (règlement urbanistique et environnemental) qui concerne l'ancien terri de Homvent serait en passe d'être relancé.

**Monsieur Marneffe** remercie pour l'intervention qui a enfin permis de rendre présentable la concession voisine de celle où repose son épouse, au cimetière de Beyne.

**La séance est levée à 22.15 heures.**

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Président,